MONAT®

Global Leader 20 Summit 27

MARRAKESH

CONDITIONS GÉNÉRALES

1er octobre 2026

Seuls les partenaires de marché en règle auprès de l'une des entités suivantes (collectivement, « MONAT ») peuvent participer au MONAT Global Leader Summit 2027 à Marrakech, au Maroc (ci-après le « Global Leader Summit 2027 ») : MONAT Global Corp (y compris ses activités en République dominicaine et au Panama) ; MONAT Global Canada ULC ; MONAT Global UK LTD ; MONAT Global Poland Sp. z o.o. ; MONAT Natural Europe Limited (y compris ses activités en Suisse, en Belgique, en Allemagne et en Autriche) ; MONAT Global Spain S.L. ; MONAT Global Australia PTY LTD (y compris ses activités exercées sous le nom de MONAT Global New Zealand) ; MONAT Global France ; MONAT Natural Europe Limited Lietuvos filialas MONAT Global Lithuania ; MONAT Global Italy S.r.l. ; et MONATURE, S.A. DE C.V. (Mexique).

- Aucune autre forme de compensation ni aucun autre hébergement ne seront proposés en remplacement de la participation. Aucune contrepartie en espèces ne sera accordée si une personne qualifiée ne peut pas ou ne souhaite pas participer, que ce soit par choix ou en raison de sa situation personnelle. Aucun montant ne sera versé ni remboursé si une personne qualifiée décide de ne pas participer ou ne peut pas participer au Global Leader Summit 2027. ABSOLUMENT AUCUNE EXCEPTION NE SERA ACCORDÉE.

- MONAT se réserve le droit de modifier à tout moment les dates du voyage, les prestations incluses ou les modalités du programme, et peut même annuler le voyage pour tout motif échappant au contrôle raisonnable de MONAT ou du complexe hôtelier de destination, notamment, sans s'y limiter, en cas de force majeure, de troubles civils, de guerre, de perturbation des transports, d'intempéries, de pandémie, d'urgence nationale, de grèves ou de toute autre circonstance qui, selon la seule appréciation de MONAT ou du complexe hôtelier de destination, rendrait le Global Leader Summit 2027 impraticable, impossible ou dangereux. Si de telles circonstances imposent l'annulation du voyage, MONAT ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage, perte, engagement, coût ou dépense engagé par un partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants, même si MONAT a été informée de la possibilité de tels dommages. MONAT ne sera pas non plus tenue de reprogrammer le Global Leader Summit 2027 ni d'accorder une quelconque compensation distincte ou supplémentaire.

- Chaque partenaire de marché participant au Global Leader Summit 2027 comprend que cette participation comporte certains risques et reconnaît la possibilité de subir des blessures corporelles pouvant aller jusqu'au décès. MONAT recommande vivement à tous les partenaires de marché et à leurs invités de rester dans l'enceinte du complexe hôtelier pendant le Global Leader Summit 2027. MONAT ne pourra être tenue responsable d'aucune blessure corporelle ni perte financière subie par un partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants pendant leur participation au Global Leader Summit 2027. En contrepartie de l'autorisation accordée par MONAT au partenaire de marché ainsi qu'à son conjoint, son invité ou ses enfants de participer au Global Leader Summit 2027, chaque partenaire de marché, en son nom propre et au nom de son conjoint, de son invité ou de ses enfants, dégage MONAT, ses dirigeants, administrateurs, salariés et mandataires de toute responsabilité découlant du Global Leader Summit 2027, de toute activité qui y est liée ou s'y rapportant. En outre, comme condition de participation au Global Leader Summit 2027, le partenaire de marché accepte d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité MONAT, sa société mère, ses filiales et ses sociétés affiliées au titre de toute responsabilité découlant de la participation du partenaire de marché, de son conjoint, de son invité ou de ses enfants au Global Leader Summit 2027, ou de toute utilisation abusive des installations par le partenaire de marché, son conjoint, son invité ou ses enfants, sauf dans la mesure où ces dommages résultent directement d'une faute intentionnelle de MONAT.

- Sans la décharge de responsabilité et l'engagement d'indemnisation de MONAT par le partenaire de marché énoncés au paragraphe précédent, MONAT n'autoriserait ni le partenaire de marché ni son conjoint, son

invité ou ses enfants à participer au Global Leader Summit 2027. Si le partenaire de marché n'accepte pas les conditions de cette décharge de responsabilité et de cet engagement d'indemnisation, il ne doit pas et ne peut pas participer au Global Leader Summit 2027. En participant au Global Leader Summit 2027, chaque partenaire de marché confirme accepter les dispositions du paragraphe précédent relatives à la décharge de responsabilité et à l'indemnisation. Tous les participants devront signer une décharge de responsabilité lors du retrait de leur badge.

-En participant à l'événement, le partenaire de marché, en son nom propre et au nom de son conjoint, de son invité ou de ses enfants, consent à la réalisation d'interviews, de photographies et d'enregistrements audio et vidéo ainsi qu'à leur diffusion, publication, exposition ou reproduction à des fins d'actualité, de diffusion sur Internet, de promotion, de télédiffusion, de publicité, de publication sur des sites Internet ou à toute autre fin par MONAT, ses sociétés affiliées et ses représentants, sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne soit versée au partenaire de marché, à son conjoint, à son invité ou à ses enfants. Chaque partenaire de marché, en son nom propre et au nom de son conjoint, de son invité ou de ses enfants, dégage MONAT, ses partenaires et toutes les personnes concernées de toute responsabilité liée à la réalisation, à l'enregistrement, à la numérisation ou à la publication d'interviews, de photographies, d'images numériques, de vidéos et d'enregistrements sonores.

-En participant à l'événement, le partenaire de marché, en son nom propre et au nom de son conjoint, de son invité ou de ses enfants, renonce à tout droit de réclamer un paiement ou des redevances en lien avec toute exposition, diffusion en continu, diffusion sur Internet, télédiffusion ou autre publication, qu'un droit d'entrée ou des frais de parrainage soient facturés ou non. Il renonce également à tout droit d'examiner ou d'approuver les photographies, vidéos ou enregistrements audio réalisés par MONAT ou par la personne ou l'entité désignée à cet effet par MONAT.

-Les partenaires de marché participant au Global Leader Summit 2027 seront seuls responsables des impôts sur le revenu applicables aux voyages de récompense et aux autres récompenses.

-Si vous vous inscrivez au Global Leader Summit 2027 mais n'y participez pas, des frais d'annulation de 1 000 € vous seront facturés. En outre, les frais d'inscription perçus ne sont pas remboursables.

-Avant la notification officielle de leur qualification aux partenaires de marché concernés, toutes les informations relatives au statut et à la qualification sont provisoires et susceptibles d'être modifiées et vérifiées par MONAT. Plusieurs facteurs peuvent entraîner une différence de statut ou de qualification.

-Une invitation écrite envoyée par courrier électronique ou postal par le service Événements de MONAT Global Corp constitue la seule forme de **notification officielle** reconnue. Les appels téléphoniques, les conversations en personne, les SMS, les publications sur les réseaux sociaux, ainsi que les courriers électroniques ou postaux provenant de services autres que le service Événements de MONAT Global Corp sont des exemples de communications qui **ne constituent pas** une **notification officielle** de qualification.

-Les partenaires de marché qualifiés pour le Global Leader Summit 2027 ne peuvent ni vendre, ni remplacer, ni transférer, ni réattribuer leur réservation pour le Global Leader Summit 2027.

-Un partenaire de marché non qualifié ne peut en aucun cas être enregistré comme occupant supplémentaire dans la chambre d'un partenaire de marché qualifié au complexe hôtelier. Si une telle situation est constatée, les frais d'inscription versés par le partenaire de marché qualifié ayant enregistré cet occupant ne lui seront pas remboursés, et le partenaire de marché non qualifié ainsi que cet occupant perdront tous deux leur droit de participer au Global Leader Summit 2027.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DU BILLET D'AVION PRIS EN CHARGE PAR MONAT

-Le voyage aller-retour en avion à destination de l'aéroport Marrakech-Ménara (RAK), à Marrakech, sera pris en charge par MONAT pour un seul partenaire de marché principal par numéro d'identification de partenaire de marché (MPID) qualifié. Le billet d'avion du conjoint ou de l'invité n'est pas inclus et doit être acheté par le partenaire de marché qualifié. Tous les invités doivent être âgés d'au moins 18 ans à la date du voyage et ne peuvent pas être des partenaires de marché actifs.

-Le voyage en avion doit être réservé au tarif disponible le plus bas et pour les dates d'arrivée et de départ prévues au programme.

-Les voyageurs pourront être tenus d'effectuer au maximum une correspondance dans chaque sens si cela permet à MONAT de réaliser une économie d'au moins 200 € et si le temps de correspondance entre les vols est inférieur à 2 heures.

-Si des vols directs sont disponibles sur votre marché et que l'écart tarifaire par rapport au vol avec correspondance le moins cher est inférieur à 50 €, les vols directs seront autorisés.

-Toute demande de voyage à des dates autres que les dates d'arrivée et de départ prévues au programme, soit du 12 au 15 mai 2027, est soumise à l'accord écrit de MONAT. MONAT n'est pas tenue de prendre en charge les billets d'avion pour des voyages effectués en dehors des dates prévues au programme.

-Les partenaires de marché doivent réserver leurs billets d'avion par l'intermédiaire de notre agence partenaire. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes ou par tout autre moyen NE SONT PAS REMBOURSABLES.

-Les frais de bagages enregistrés, de sélection d'un siège préférentiel et les autres frais accessoires facturés par les compagnies aériennes sont à la charge du voyageur.

-Une fois le billet émis, les éventuels frais de modification facturés par la compagnie aérienne sont à la charge du voyageur.

-Le partenaire de marché doit partir de l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse associée à son MPID et y revenir.

-Les escales volontaires ne sont pas autorisées.

-Toute demande concernant une compagnie aérienne particulière ou privilégiée ne doit pas augmenter le montant total du billet d'avion pris en charge par MONAT.

-Bien que nous comprenions que certains partenaires de marché doivent parcourir une plus grande distance depuis l'adresse associée à leur MPID, MONAT ne proposera aucune disposition particulière, telle qu'une nuit d'hôtel parce que le trajet jusqu'au complexe hôtelier de destination est trop long. Toutefois, MONAT n'exigera pas que les voyageurs effectuent plus d'une escale dans chaque sens, sauf si la desserte aérienne habituelle au départ de leur ville d'origine impose deux correspondances. En outre, aucun vol de nuit ne sera imposé comme condition de prise en charge du voyage.

-Les coûts liés aux retards, aux correspondances manquées, aux conditions météorologiques ou à toute autre perturbation du voyage, y compris, sans s'y limiter, les frais d'hébergement pour la nuit en cas de correspondance manquée, de vols annulés, de départ anticipé, de négligence ou de circonstances personnelles, sont à la charge du voyageur.

-L'assurance voyage ainsi que les autorisations ou vaccinations nécessaires pour toute correspondance aux États-Unis ou dans tout autre pays sont à la charge du voyageur.